



TEXTE ADOPTÉ n° 697  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

17 mars 2016

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre  
le Gouvernement de la République française  
et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)  
sur l'exonération de droits d'enregistrement  
des acquisitions immobilières destinées à être utilisées par le CERN  
en tant que locaux officiels.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,  
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 674 (2013-2014), 285, 286 et T.A. 65 (2014-2015).*

*Assemblée nationale : 2604 et 3559.*

---

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) sur l'exonération de droits d'enregistrement des acquisitions immobilières destinées à être utilisées par le CERN en tant que locaux officiels, signé à Genève le 11 avril 2013, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 mars 2016.*

*Le Président,*  
*Signé : CLAUDE BARTOLONE*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2604.



ISSN 1240 - 8468